

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE**

L'an deux mille vingt le 6 février à 18 h 00 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise s'est réuni en séance publique à l'Espace Cœur de Ville de Saint-Dizier, sous la présidence de M. Laurent GOUVERNEUR en suite de la convocation faite le 29 janvier.

Présents :

- M. GOUVERNEUR, M. LAURENT, M. GARET, M. BOZEK, M. BAYER, M. SIMON, Mme GARCIA, Mme KREBS, M. MATHIEU, M. NOVAC, M. MARIN, M. CADET
- Mme AUBRY, M. BANCELIN, M. BAUDOT, Mme BEDET, M. BERTRAND, Mme BETTING, M. BONNEAUD, M. BONNEMAINS, Mme BONTEMPS, M. BOUZON, M. BRUSAPASQUE, M. CABARETIER, M. CHARPENTIER, Mme COLLET, M. CORDEBARD, M. CORNUT-GENTILLE, Mme DE CHANLAIRE, Mme DECHANT, M. DELMOTTE, M. DERVOGNE, M. DESCHARMES, M. DOUET, M. COUVREUX suppléant de M. DROIN, M. EREN, M. FARGETTE, M. GAILLARD, Mme GALICHER, M. GARNIER, M. GAUCHERON, Mme GEORGET, Mme GEREVIC, M. GOUGET, M. GUILLAUMOT, Mme GUINOISEAU, Mme MOUSSY suppléante de M. HOWARD, M. HURSON, M. JEANSON, M. KAHLAL, M. KIHM, M. KREZEL, Mme LANDREA, M. LANDRY, M. LESAGE, M. MARCHANDET, M. MENAUCOURT, M. MERCIER, M. MOITE, M. OUALI, M. PASQUIER, M. PEREZ, Mme PEYRONNEAU, Mme PINCEMAILLE, Mme PIQUET, M. PRIGNOT, M. RAIMBAULT, M. RAMBERT, M. RENAUD, M. RESIDORI, M. RIMBERT, Mme ROBERT-DEHAULT, M. GLORIUS suppléant de M. ROUSSEL, Mme SAMOUR, M. THIERRY, M. UTKALA, M. VAGLIO

Excusés : M. BOSSOIS, M. AMELON, M. BUAT, M. CARON, M. CHEVANCE, Mme CLAUSSE, M. DESANLIS, Mme DORKEL, M. DROIN, M. DUBOIS, M. FEUILLET, M. ROUSSEL, M. GUILLEMIN, M. HOWARD, M. MARTIN, M. MILLOT, M. NOISETTE, Mme SALEUR, Mme SCHAUB, M. SCHILLER, Mme THIEBLEMONT, Mme TRAZET, M. TURCATO, M. VALTON, Mme VARNIER

Ont donné procuration :

M. BOSSOIS à M. GOUVERNEUR
M. AMELON à M. BOUZON
Mme CLAUSSE à M. KAHLAL
M. DESANLIS à M. GARET
Mme DORKEL à Mme GUINOISEAU
M. FEUILLET à M. SIMON
M. MARTIN à M. PASQUIER

Mme SALEUR à M. CADET
Mme SCHAUB à M. BOZEK
Mme THIEBLEMONT à M. CORDEBARD
Mme TRAZET à M. MATHIEU
M. VALTON à M. GAILLARD
Mme VARNIER à Mme PEYRONNEAU

Secrétaire de séance : M. VAGLIO

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIZIER, DER & BLAISE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL

- **SIVOM DES QUATRE CANTONS**
- **D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE CUREL, CHATONRUPT ET AUTIGNY-LE-PETIT**
- **D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE MATHONS**
- **D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE MAIZIERES-GUINDRECOURT-SOMMERMONT**

Rapporteur : M. GOUVERNEUR

Par délibération n° 134-10-2018 en date du 11 octobre 2018, le Conseil d'Agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise a acté le transfert de l'exercice de la compétence « eau potable » à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2020.

En vertu de l'application de l'article L. 5216-7-IV du Code général des Collectivités territoriales (CGCT), « lorsqu'un syndicat exerçant une compétence en matière d'eau ou d'assainissement regroupe des communes appartenant à des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à la date du transfert de cette compétence à la Communauté d'Agglomération, la Communauté d'Agglomération est substituée, au sein du syndicat, aux communes qui la composent, dans les conditions prévues au second alinéa du I ».

Il convient donc que la Communauté d'Agglomération désigne ses représentants en lieu et place des délégués actuellement désignés par les Conseils municipaux au sein des différents syndicats au titre de l'exercice de la compétence « eau potable ».

L'article L.5711-1 du même CGCT précise que : « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ».

Chacune des communes concernées a indiqué le nombre et la liste de ses représentants au sein des différentes structures.

Il est précisé concernant le SIAEP de Maizières, Guindrecourt et Sommermont, qu'à l'issue des prochaines élections municipales, le nombre de représentants par adhérent au sein du conseil syndical sera fixé à 2 conformément à la demande de la préfecture de la Haute-Marne.

Dans un souci de continuité, au titre de l'exercice de la compétence « eau potable », Il est proposé au Conseil communautaire de reconduire dans leur fonction les intéressés et de désigner en tant que délégués :

1/ au sein du SIVOM des 4 cantons :

- Monsieur Franck LECLERE – Titulaire
- Madame Françoise BERTHET - Suppléante

2/ au sein du SIAEP de Curel, Chatonrupt et Autigny-le-Petit :

- Madame Pascale BEDET - Titulaire - Monsieur Serge PICHELIN - Titulaire
- Monsieur Luc COLIN - Suppléant - Monsieur Thierry LENOIR – Suppléant

3/ au sein du SIAEP de Mathons :

- Monsieur Eric BAUDOT,
- Monsieur Frédéric ANDRÉ.

4/ SIAEP de Maizières, Guindrecourt et Sommermont :

- Monsieur Pascal DESANLIS,
- Monsieur Philippe DORE,
- Monsieur Mickaël THOUVIGNON.

Le Conseil Communautaire, après délibération, décide d'approuver ces propositions à **l'UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON